



North Atlantic

Énergies

Bienvenue !

Assemblée Générale 2026

North Atlantic Énergies



24 juin 2026



Novotel Rueil-Malmaison

Pour recevoir nos actualités, vous pouvez activer des notifications aux communiqués de presse North Atlantic Énergies.

Rendez-vous sur www.northatlantic.fr.

Brochure de convocation



Assemblée Générale Ordinaire 2026

**Mercredi 24 juin
à 15h00**

Rueil-Malmaison | Hôtel Novotel
21, avenue Edouard Belin



ORDRE DU JOUR

- 1 **Mot du président**
- 2 **Résultats financiers**
- 3 **Perspectives**
- 4 **Gouvernance**
- 5 **Commissaires aux comptes**
- 6 **Place aux questions**
- 7 **Vote des résolutions**



Un acteur engagé

Présent en France depuis 1902, le groupe Esso S.A.F. est devenu **North Atlantic Énergies** le 28 novembre 2025



- > Acteur clé du paysage énergétique national, **contribuer à la sécurité d'approvisionnement du pays tout en accompagnant la transformation du secteur.**
- > Plus de **20 % de la capacité française** de raffinage : un rôle essentiel pour l'économie, les territoires et la société en générale.
- > **+ 1 150 salariés mobilisés, combinant agilité, réactivité et expertise au service de notre nouvelle culture d'entreprise.**

Des valeurs partagées



Sécurité



Intégrité



Engagement

CHIFFRES CLÉS 2025

9,2 millions de tonnes

Pétrole brut traité

(206) millions d'€

Dépréciation d'actifs

(1 455) millions d'€

Distribution aux actionnaires

(623) millions d'€

Position financière nette

179 millions d'€

EBITDA ajusté

(93) millions d'€

Résultat net

746 millions d'€

Capitaux propres



FAITS MARQUANTS 2025



Grand arrêt pour maintenance planifiée à la raffinerie



- Arrêt pour maintenance planifiée au T1 2025 à Gravenchon, exécuté selon les meilleurs standards (sécurité, coûts, délais)
- 25 M€ investis dans des projets d'efficacité énergétique, permettant une réduction durable des émissions de CO₂ de 25 kt/an

Transition opérationnelle pour devenir North Atlantic Énergies



- Réorganisation majeure consécutive à l'arrêt de certaines activités d'ExxonMobil Chemical France
- Mise en place progressive d'outils et de processus autonomes, déconnectés de l'écosystème applicatif d'ExxonMobil



- Mise en place d'un contrat portage des inventaires
- Transition sans interruption de production ni d'approvisionnement pour nos clients, dans un climat social maîtrisé, avec une priorité constante accordée à la sécurité



Renforcer l'excellence opérationnelle



Accroître durablement notre compétitivité



Créer de la valeur en plaçant le client au cœur de nos actions



Nous positionner pour un avenir bas carbone

RÉSULTATS FINANCIERS 2025



ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

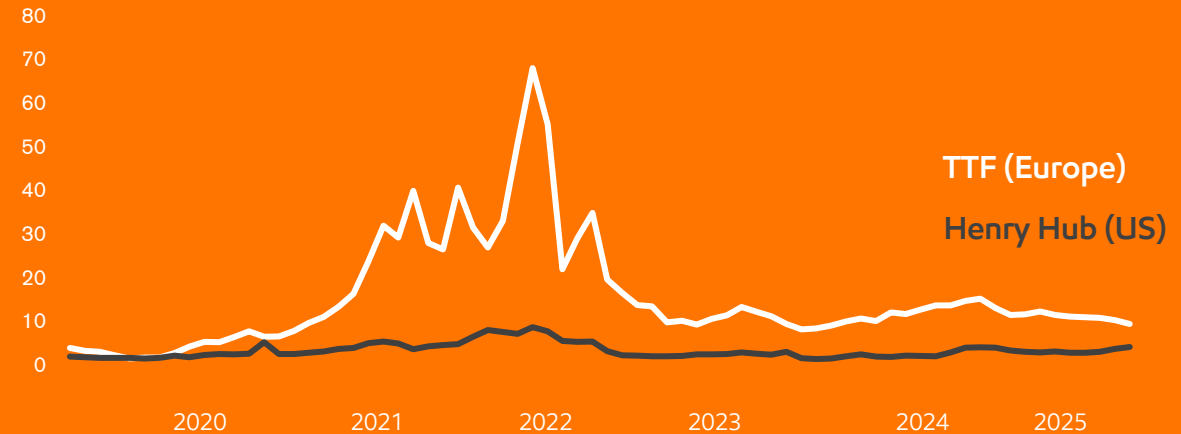
- Baisse progressive des prix du pétrole brut au long de l'année 2025, pour finir à 63 \$/bbl, due à l'effet conjugué du ralentissement économique et de la croissance de l'offre principalement des pays non OPEP
 - Prix moyen 2024: 81 \$/bbl
 - Prix moyen 2025: 69 \$/bbl
- Les prix du gaz en Europe restent relativement stables mais 3 à 4 fois supérieurs aux prix du gaz aux États-Unis

Cours du pétrole brut (USD/BBL)



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Cours du gaz naturel (USD/mmbtu)

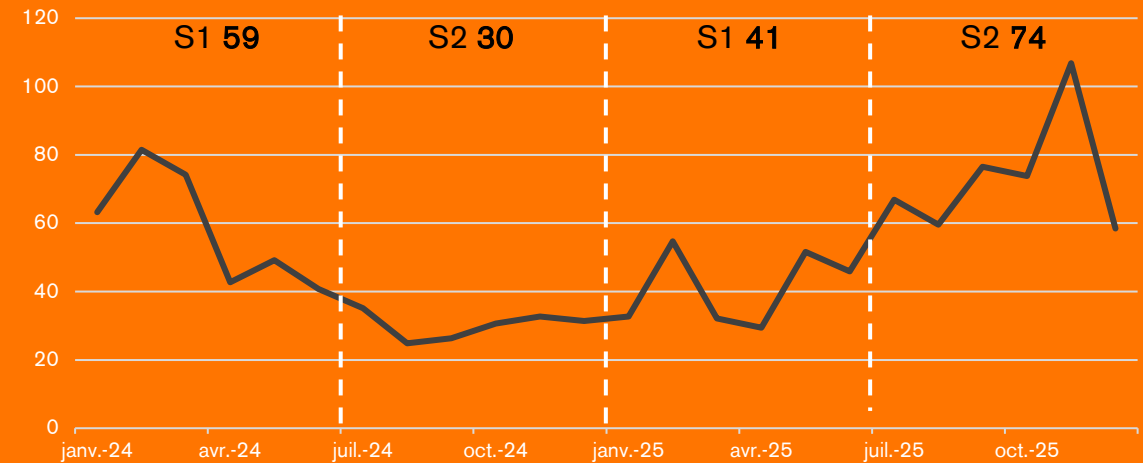


Source : Wood Mackenzie / EIA

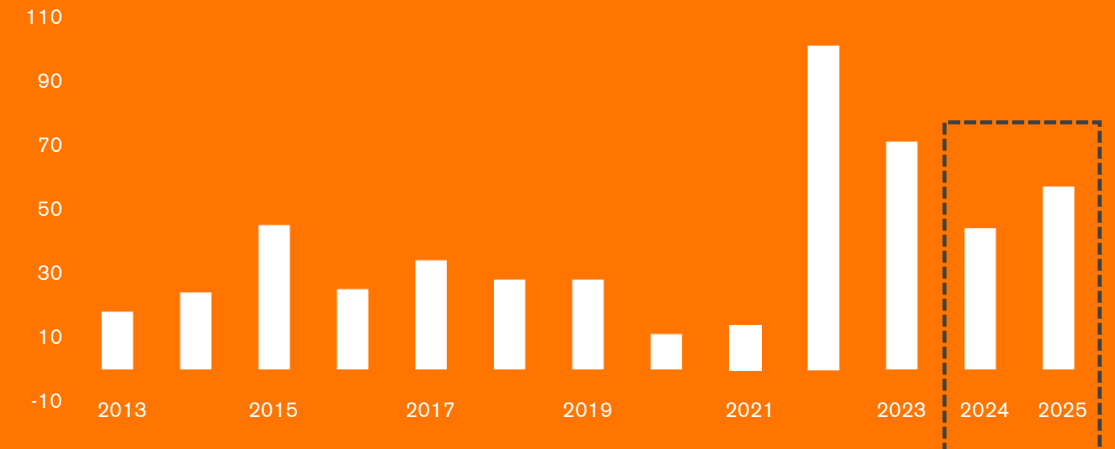
MARGES BRUTES, LE REFLET DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

- Indicateur de marge brute de raffinage publié par la Direction Générale Energie et du Climat (DGEC) à 57 €/t en 2025, en hausse de 30 % par rapport à 2024 (44 €/t) marqué par :
 - S1: marges de raffinage sous pression (41€/T)
 - S2: nette amélioration des marges, tirée par le resserrement de l'offre (74 €/T)
- Marché des huiles de base caractérisé par:
 - S1: marché porteur, tiré par une offre contrainte
 - S2: retour vers un marché excédentaire et dégradé

Marge brute raffinage DGEC, focus 2024-25 (€/T)



Marge brute raffinage DGEC, longue période (€/T)



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE



9,2 MT

-27 %

Brut traité



Cession de la raffinerie de Fos et arrêt programmé d'unités à la raffinerie de Gravenchon au 1^{er} semestre 2025

77 %

Taux d'utilisation



Fin de run et grand arrêt 2025 d'une partie des unités

16,1 Mm³

-28 %

Ventes de produits raffinés



11,4 G€

-37 %

Chiffre d'affaires

- Effet prix = (433) M€
- Effet Volume = (6 143) M€

-29,6 %

Ventes en France



- Cession de la raffinerie de Fos
- Consommation marché intérieur -0,3 % (source CPDP)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE DURABILITÉ



82 TWh

Contenu
énergétique
des produits
des raffineries

49 M\$

CAPEX cumulé dans
le plan d'action
2025-2030 lié à la
stratégie climat

14 %

CAPEX 2025 alignés
selon la taxonomie
verte européenne

333

Ratio d'intensité
de consommation
d'eau en m³ par
million d'euros de
chiffre d'affaires

1,7

Taux d'accident par
million d'heures
travaillées

53

Jours d'arrêt pour
accident du travail

90 %

Taux de rétention
du personnel

79 /100

Index de l'égalité
professionnelle
femmes/hommes
(Loi du 5 septembre 2018)

PORTAGE DES INVENTAIRES



- Contrat mis en place en date du 1^{er} octobre 2025
- Financement de la majorité des inventaires au moyen d'un mécanisme de portage des stocks qui comprend un transfert de propriété juridique à un établissement bancaire
- Facturation du coût de portage des inventaires et de la couverture contre les fluctuations des prix des stocks - L'exposition du groupe aux variations des cours est ainsi limitée
- Le groupe conserve le contrôle des inventaires et, en application des normes IFRS, ces derniers continuent à être comptabilisés au bilan dans les comptes consolidés:
 - À l'actif, valeur des inventaires
 - Au passif, montant du financement reçu au titre des inventaires. Ce passif financier est évalué à la clôture à sa juste valeur correspondant à la valeur de rachat des inventaires. Le différentiel de valeur est comptabilisé en résultat financier
- À l'échéance du contrat en septembre 2028, une clause prévoit une obligation de rachat des inventaires par le groupe

EBITDA AJUSTÉ, RÉSULTAT NET



M€	2024	2025
EBITDA	140	72
Élimination des effets stocks	+11	-107
Élimination des éléments d'ajustement	+71 ¹	0
EBITDA ajusté	58	179
 Résultat opérationnel	 73¹	 -209
Produits et charges financiers	64	81
Impôts courants et différés	-31	35
Résultat net	107	-93

- EBITDA ajusté en progression de 121 M€, pour atteindre 179 M€, traduisant la bonne performance opérationnelle dans un environnement de marges en hausse
- Le résultat opérationnel de 2025 intègre, en application de la norme IAS 36, une dépréciation d'actifs de 206 M€ principalement après une révision à la hausse de ses hypothèses de coût du capital de 8 à 11 % reflétant sa nouvelle situation de raffineur indépendant

Cet élément exceptionnel ne tient pas compte des impacts résultants de la situation internationale actuelle s'agissant d'évènements intervenus postérieurement à la clôture

(1) dont 78 M€ d'impact de la cession de la raffinerie de Fos

INVESTISSEMENTS

132 M€

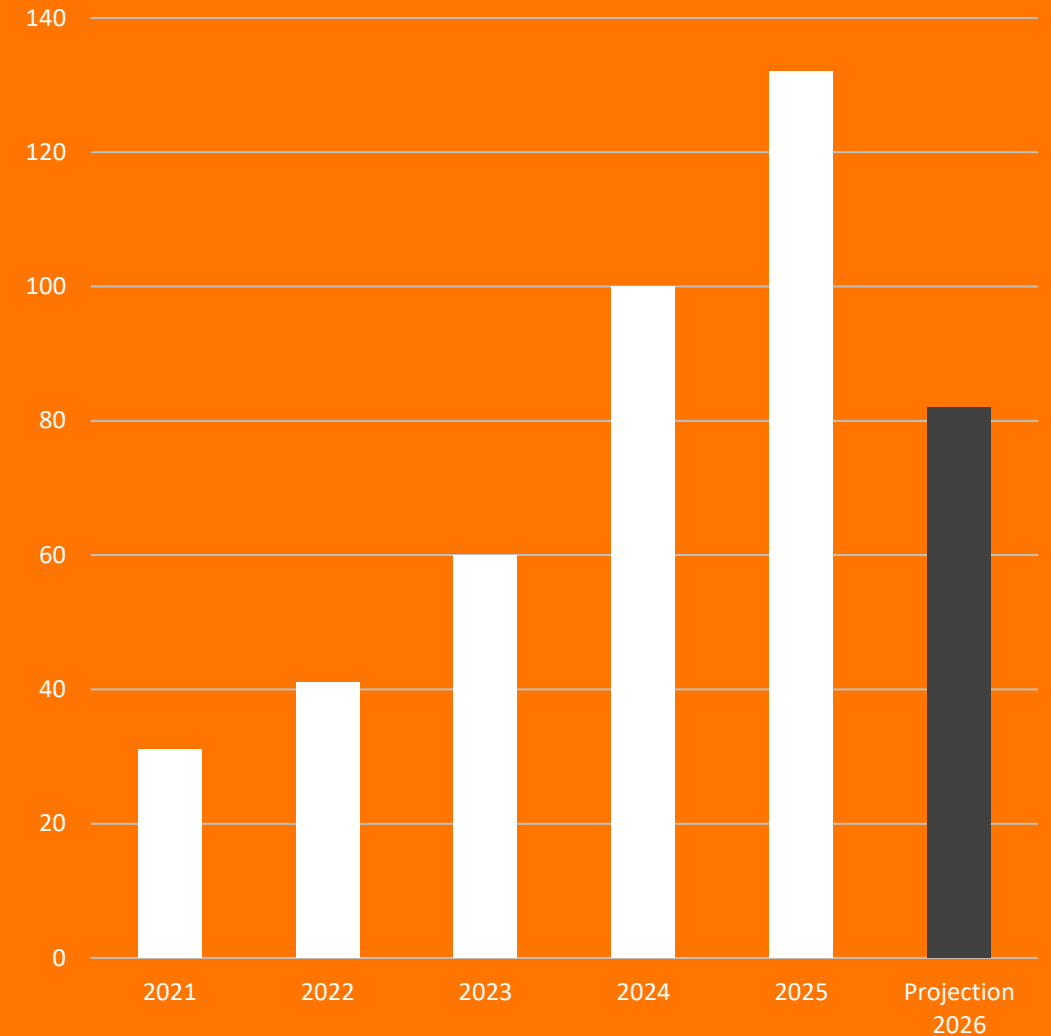
Année 2025

- Capitalisation coûts de grand arrêt de maintenance planifiée pour 86 M€
- Projets d'investissements à la raffinerie de Gravenchon pour 46 M€

82 M€

Projection 2026

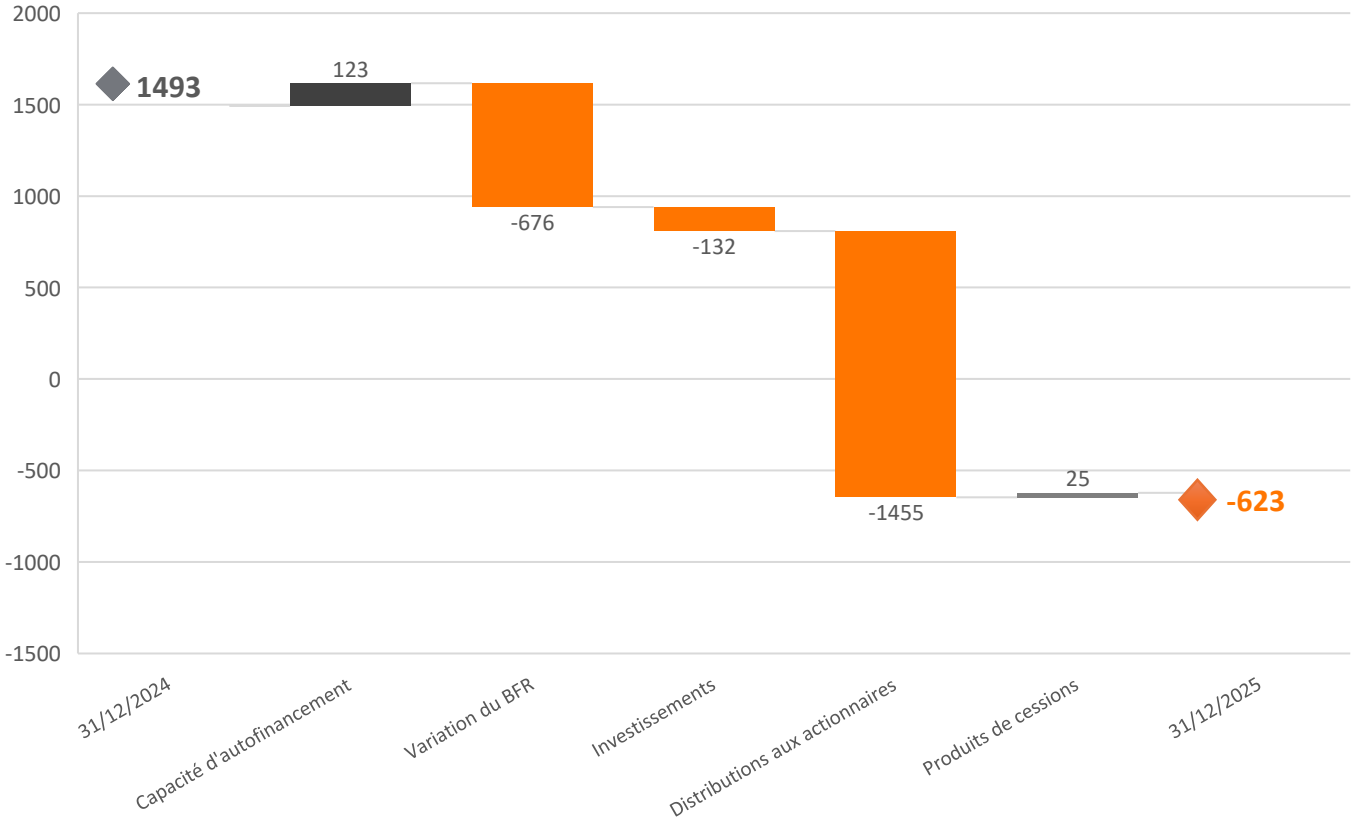
- Capitalisation coûts grand arrêt de maintenance pour 45 M€
- Projets d'investissements à la raffinerie de Gravenchon pour 37 M€



POSITION FINANCIÈRE

M€	2024	2025
Capitaux propres	2 251	746
Position financière nette	1 493	-623
Engagements de retraite non préfinancés	336	277

L'évolution de la position financière nette reflète principalement les distributions de réserves et de dividendes survenues avant le changement de contrôle ainsi que l'évolution du besoin en fonds de roulement.



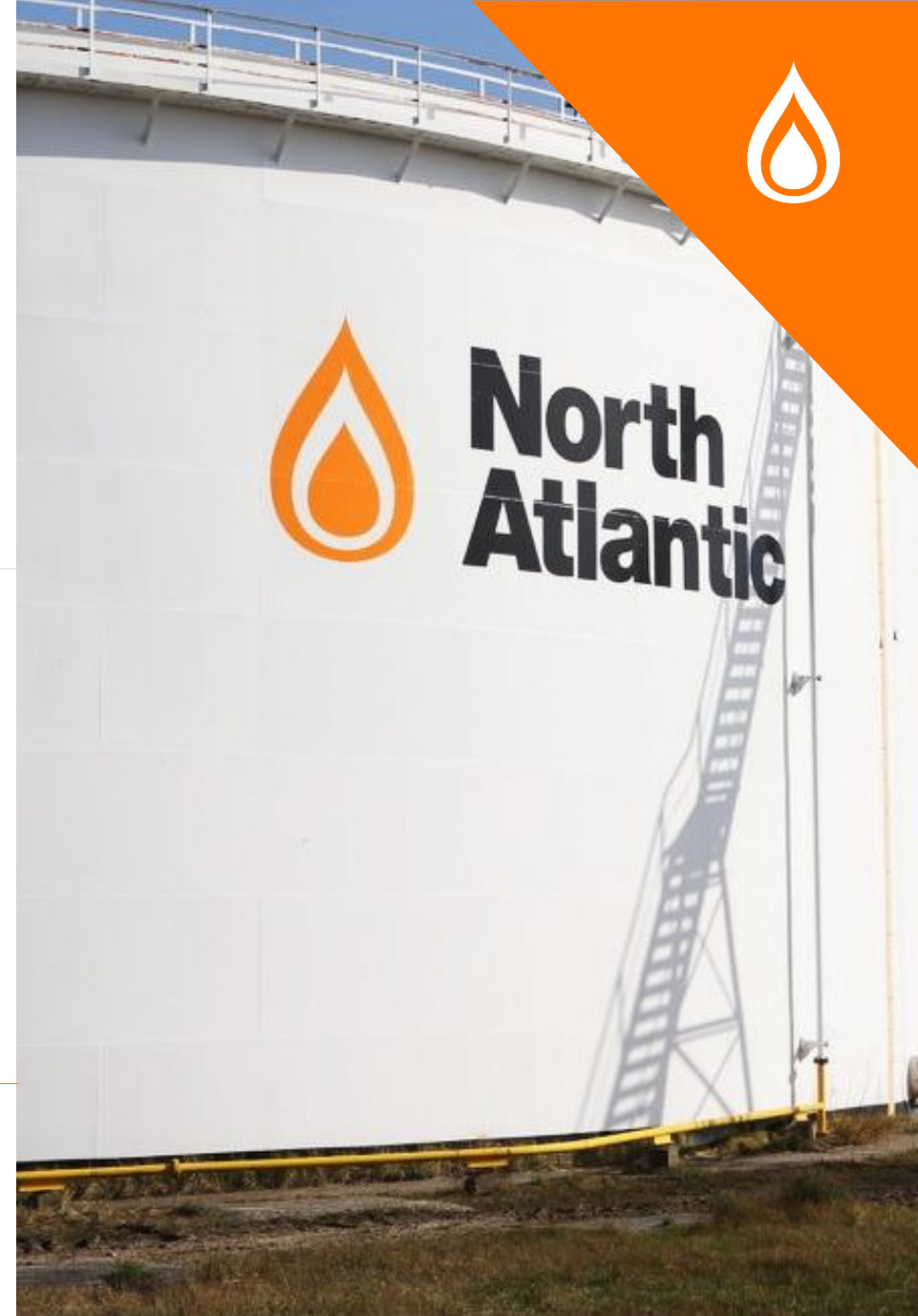
AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL 2025

Résultat net social de 181 M€ comprend 201 M€ de dividendes reçus de la filiale North Atlantic Raffinage, suite à la vente en 2024 de la raffinerie de Fos-sur-Mer

Pour rappel : le produit de la vente de la raffinerie de Fos-Sur-Mer a été distribué à travers le dividende exceptionnel de 50€ / action voté en Assemblée Générale du 4 juin 2025

La société a distribué aux actionnaires 774 M€ (60,21€/action) de réserves disponibles en amont de l'acquisition par North Atlantic France du bloc majoritaire intervenu le 28 novembre 2025

L'affectation du résultat social de 2025 est proposée au renforcement des réserves



PERSPECTIVES





Un groupe résilient dans un environnement en profonde mutation et durablement exigeant, mais qui offre des opportunités

Un environnement géopolitique durablement instable avec des foyers de tension majeure

Une Europe lucide mais lente à mettre en place un cadre compétitif pour son industrie face aux Etats-Unis et à la Chine

Une redéfinition du rôle stratégique des énergies décarbonées mais un besoin accru de restaurer la compétitivité de l'industrie Européenne

Le mix énergétique risque d'évoluer plus rapidement, mais il confirme le caractère toujours indispensable de nos produits raffinés

PRIORITÉS 2026



Performance et création de valeur dans un contexte de forte volatilité

- Exécution maîtrisée de l'arrêt pour maintenance programmée au T1 2026, avec une priorité absolue donnée à la sécurité
- Projets ciblés visant une réduction supplémentaire de 10 kt/an des émissions de CO₂
- Optimisation continue de la réponse opérationnelle à la crise du détroit d'Ormuz
- Obtention de l'extension du permis d'exploiter, permettant d'accroître la production de +10 %

Vers un modèle de raffineur indépendant plus agile et plus efficace

- Évolution des organisations pour renforcer la clarté des responsabilités, la rapidité de décision et l'autonomie opérationnelle
- Simplification et standardisation des processus avec déploiement de nouveaux outils et systèmes de gestion
- Transformation culturelle, visant à développer agilité, responsabilisation et esprit de performance
- Amélioration de l'expérience client afin d'en faire un levier central de performance durable et de différenciation

Offre publique d'achat : se référer aux communiqués publiés par North Atlantic France



Renforcer l'excellence opérationnelle



Accroître durablement notre compétitivité



Créer de la valeur en plaçant le client au cœur de nos actions



Nous positionner pour un avenir bas carbone

Une ambition industrielle claire



Renforcer la position de Gravenchon comme plateforme industrielle de premier plan



Répondre aux besoins en constante évolution du marché des produits énergétiques



Forger notre nouvelle **culture** d'acteur indépendant, agile et efficace



GOUVERNANCE



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs



**Charles
Amyot**



**Philippe
Ducom**



**Marie-Laure
Halleman**



**Jean-Claude
Marcelin**



Odile Rueff
Représentante
des salariés

Administrateurs indépendants



**Frédérique
Le Grevès**



**Jean-Pierre
Michel**



**Véronique
Morel**



**Véronique
Saubot**

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs



**Charles
Amyot**



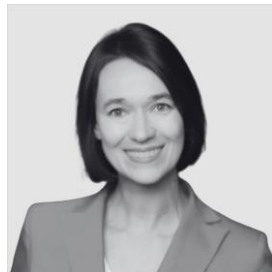
**Kaushik
Amin**



**Simon
Fenner**



**Jean-Claude
Marcelin**



Odile Rueff
Représentante
des salariés

Administrateurs indépendants



**Frédérique
Le Grevès**



**Véronique
Morel**



**Sylvie
Jéhanno**



**Philippe
Diu**

DES INSTANCES ENGAGÉES

AU SERVICE DU GROUPE

Conseil d'administration

09

Membres

11

Séances en 2025

74 %

Taux de présence

Comité d'audit

03

Membres

06

Séances en 2025

100 %

Taux de présence



PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Approbation des comptes
 - Préparation du rapport de gestion et bilan des activités opérationnelles
 - Revue et approbation du rapport d'état de durabilité (CSRD)
 - Revue des conventions réglementées
 - Revue des actions auprès des autorités pour défendre les intérêts de l'industrie et du groupe
- Préparation du changement de contrôle du 28 novembre 2025
 - Contrat de portage
 - Nouvelles conventions
 - Distribution de réserves
 - Formation d'un comité ad hoc dans le cadre de l'OPA, nomination d'un expert indépendant
 - On-boarding des deux nouveaux administrateurs représentant le nouvel actionnaire majoritaire

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT ET DE NOMINATION POUR 2026 PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs



Charles Amyot
Renouvellement



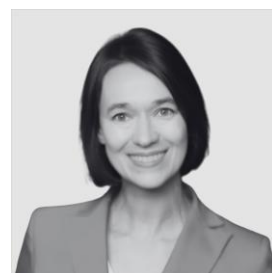
Kaushik Amin
Co-optation
au 24/11/2025
Renouvellement



Simon Fenner
Co-optation
au 24/11/2025
Renouvellement



Jean-Claude Marcelin
Renouvellement



Odile Rueff
Représentante
des salariés

Administrateurs indépendants



Frédérique Le Grevès
Renouvellement



Véronique Morel
Renouvellement

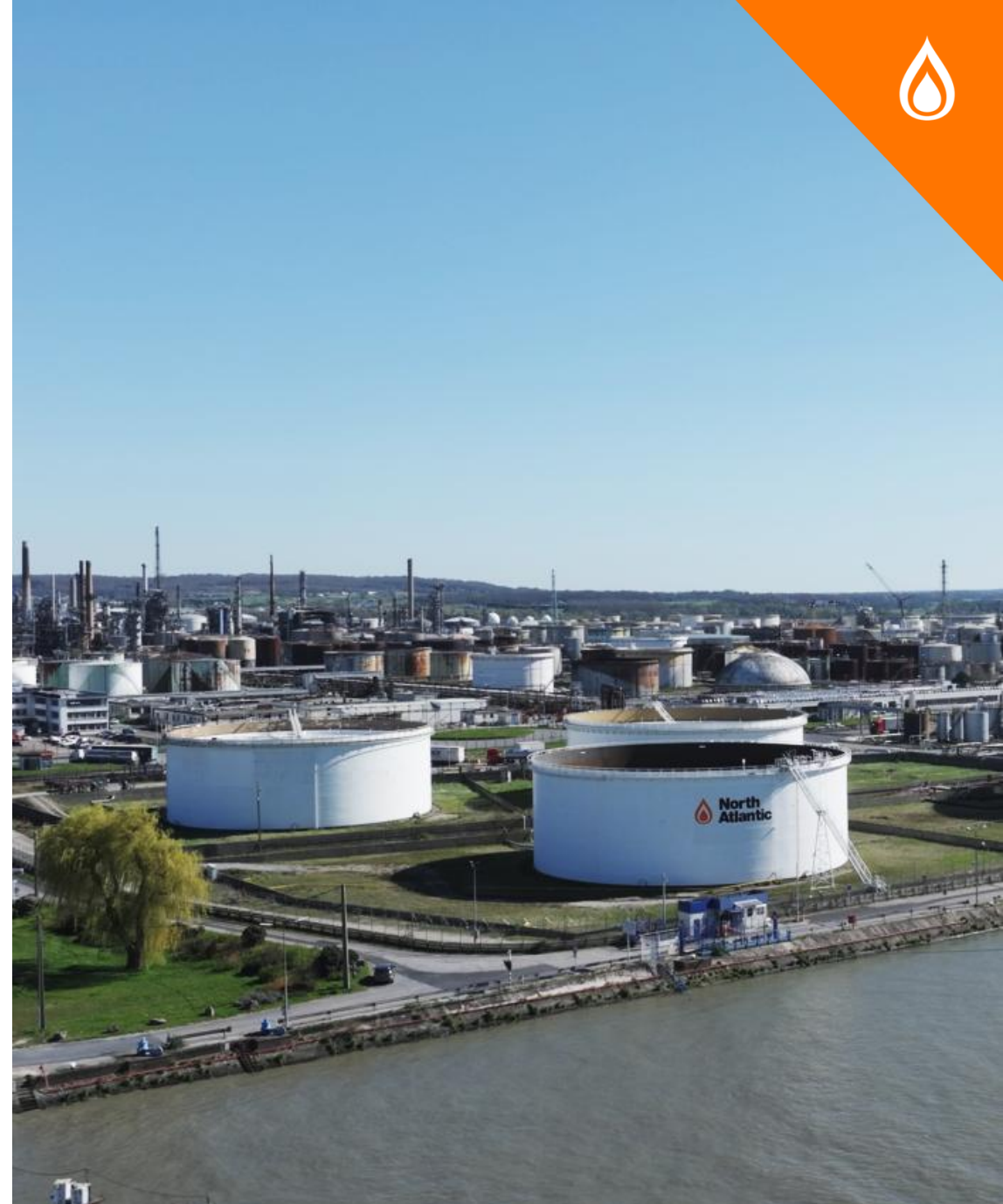


Sylvie Jéhanno
Renouvellement



Philippe Diu
Renouvellement

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Lecture des rapports au nom du collège des Commissaires aux comptes par Mathieu Mougard et Marie-Cécile Moinier

Commissaire aux comptes

forv/s
mazars

BMA

Assemblée Générale – 24 juin 2026

Rapports des Commissaires aux comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Liste des rapports émis par les Commissaires aux comptes



- **Rapport sur les comptes consolidés**
- **Rapport sur les comptes annuels**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
- **Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du code de commerce**
- **Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (1/3)



- **Objectifs de notre mission** : obtenir une assurance raisonnable sur les comptes pris dans leur ensemble avec pour objectifs de s'assurer :
 - que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative,
 - qu'ils sont conformes aux principes comptables applicables, **réguliers** et **sincères**, et
 - qu'ils donnent une **image fidèle** du résultat de l'exercice et de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice.
- **Principes comptables applicables**
 - Comptes consolidés : référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.
 - Comptes annuels de North Atlantic Energies SA : règles et principes comptables français.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (2/3)



- **Rapport sur les comptes consolidés :**

- Première résolution : approbation des comptes consolidés de North Atlantic Energies au 31 décembre 2025
- Pages 208 à 211 du Rapport Financier Annuel 2025

« Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation »

Points clés de l'audit (éléments que nous avons jugés les plus importants pour l'audit des comptes consolidés) :

- Evaluation des actifs corporels
- Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers

Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels (3/3)



- **Rapport sur les comptes annuels :**

- Première résolution : approbation des comptes sociaux de North Atlantic Energies au 31 décembre 2025
- Pages 212 à 215 du Rapport Financier Annuel 2025

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

- Observation : *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.4.1 relative aux incidences de la première application du règlement ANC no 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels. »*

Points clés de l'audit (éléments que nous avons jugés les plus importants pour l'audit des comptes annuels) :

- Evaluation des titres de participation

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport spécial sur les conventions réglementées (1/3)



Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale (3^e résolution)

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions.

Nous portons à votre connaissance dans notre rapport les éléments suivants :

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé	16 conventions nouvelles à soumettre à l’approbation de l’assemblée générale
Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l’assemblée générale	5 conventions autorisées et conclues par le Conseil d’Administration au cours des exercices antérieurs qui figuraient dans le rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l’exercice 2024 et qui n’ont pas été approuvées par l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice 2024
Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs	2 conventions déjà approuvées par l’assemblée générale au cours des exercices précédents

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport spécial sur les conventions réglementées (2/3)

EMC : ExxonMobil Corporation
EMAPPL : ExxonMobil Asia Pacific Private Ltd
EMPC : ExxonMobil Petroleum & Chemical BV
NAR : North Atlantic Raffinage
NAC : North Atlantic Chemical
EMAI : ExxonMobil Aviation Inc



Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Conventions	Co-contractant	Date de signature	Date d'effet	Durée	Modalités financières	Impact sur les comptes 2025	Personnes intéressées
1 Fourniture de carburant (PSA)	EMAPPL / Citigroup	26/09/2025	01/10/2025	5 ans	Indices Platts et Argus + premia ou - demia (frais de logistique, relations commerciales...)	Néant (au titre de cette convention)	EMC, EMAPPL, Prdt, 4 adm.
2 Vente de produits, et d'approvisionnement en bio-composants et biocarburants (POBSA)	EMAPPL	26/09/2025	01/10/2025	5 ans	Indices Platts et Argus + premia ou - demia (frais de logistique, relations commerciales...)	Produit : 299 804 k€ Charge : 138 138 k€	EMC, EMAPPL, Prdt, 4 adm.
3 Approvisionnement en pétrole brut (COSA)	EMAPPL / Citigroup	26/09/2025	01/10/2025	5 ans	Indice Platts plus un « differential premium or discount » (qualité, du transport, ...) et un « service fee » par baril	Néant (au titre de cette convention)	EMC, EMAPPL, Prdt, 4 adm.
4 Ventes d'huiles blanches	EMPC	21/11/2025	28/11/2025	5 ans	Prix basé sur l'indice Argus	Produit : 2 316 k€	EMC, EMAPPL, Prdt, 4 adm.
5 Approvisionnement en huiles de base et paraffines	EMPC	21/11/2025	28/11/2025	5 ans	Prix moyen produits zone EAME net du coût de transport + un forfait par baril couvrant les frais de marketing et de ventes	Produit : 18 236 k€	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
6 Ventes d'huiles recyclées	EMPC	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
7 Approvisionnement réciproque en lubrifiants et graisses	EMPC	21/11/2025	28/11/2025	5 ans	Prix intégrant les coûts de fabrication et de supply chain avec une clause d'indexation en fonction de l'évolution du coût des matières premières.	Produit : 4 258 k€ Charges : 59 k€	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
8 Achat de Linear Alpha Olefins (LAO) et de ventes de Poly Alpha Olefins (PAO)	MCPII	21/11/2025	28/11/2025	5 ans	Coûts matières + terme fixe mensuel de 535 000 US\$ et un terme fixe unitaire de 160 US\$ par tonne	Produit : 8 957 k€ Charges : 50 915 k€	EMC, Prdt, 4 adm.
9 Ventes de Reformed Benzene Heart Cut	EMCH	21/11/2025	28/11/2025	5 ans	Prix indexé sur les marchés de matières premières (Benzène et Naphta).	Produit : 6 317 k€	EMC, Prdt, 4 adm.
10 Redevance de marque	EMPC	21/11/2025	28/11/2025	10 ans	Redevance annuelle de 10 M€	Charge : 833 k€	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
11 Cession de marques	EMC	13/11/2025	N/A	N/A	Prix de cession de 20 M€	Produit : 20 000 k€	EMC, Prdt, 4 adm.
12 Cession du fonds de commerce de l'activité Lubrifiants et Spécialités	EMPC	28/11/2025	28/11/2025	N/A	Prix de cession total de 10,1 m€ (5 m€ au titre du fonds de commerce et 5,1 m€ au titre des stocks)	Produit : 10 100 k€	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
13 Assistance financière	EMPC	27/11/2025	27/11/2025	N/A	Forfait 10 M€	Produit : 10 000 k€	EMC, EMPC, Prdt, 4 adm.
14 Convention 2026 d'entraide PJG - NDG (services mutualisés sur la plateforme de Gravenchon)	NAR / NAC	Non signée à ce jour	01/01/2026	4 ans	Tarification au prix du marché si disponible. Sinon, prix de revient comprenant l'allocation des coûts directs et indirects. Majoration de 5 % pour les services hors personnel détaché.	Néant	EMC, Prdt
15 Cession de contrat clients et de résiliation du contrat d'agent commercial (Services Aviations)	EMPC/EMAI/EMAPPL	26/11/2025	28/11/2025	N/A	Le transfert des contrats commerciaux par EMPC, EMAI et EMAPPL au profit de NAE a été effectué à titre gratuit.	Néant	EMC, EMPC, Prdt, 2 adm.
16 Cession de contrats clients et de résiliation du contrat d'approvisionnement en bitumes	EMPC	26/11/2025	28/11/2025	N/A	La cession des contrats commerciaux par EMPC au profit de NAE a été effectué à titre gratuit.	Néant	EMC, EMPC, Prdt, 2 adm.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport spécial sur les conventions réglementées (3/3)

EMC : ExxonMobil Corporation
EMAPPL : ExxonMobil Asia Pacific Private Ltd
EMPC : ExxonMobil Petroleum & Chemical BV
NAR : North Atlantic Raffinage
NAC : North Atlantic Chemical
EMAI : ExxonMobil Aviation Inc



Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'assemblée générale

Conventions	Co-contractant	Date de signature	Date d'effet	Durée	Modalités financières	Impact sur les comptes 2025	Personnes intéressées
1 Avenants 2024 et 2025 au contrat d'agent commercial (convention de Services Aviations)	EMPC	02/04/2024 21/05/2025	Fin au 28/11/2025	Fin au 28/11/2025	Redevance révisable tous les ans : coûts réels + un mark-up de 5% avec actualisation du facteur de risque crédit	Charge : 396 k€	EMC, EMPC, Prdt, 2 adm.
2 Sous-location SPRING	NAC	21/05/2021	N.C	N.C	N/A	Néant	EMC, Prdt
3 Avenant de 2019 à la convention de Master Service Agreement « Raffinage Distribution »	EMPC	21/05/2019	Fin au 28/11/2025	Fin au 28/11/2025	N.C (cf. rapports spéciaux précédents)	Produit : 12 697 k€ Charge : 27 537 k€	EMC, EMPC, 1 adm.
4 Avenant 2021 au contrat d'approvisionnement en bitumes « Asphalt Inter Affiliate Supply Agreement »	EMPC	21/07/2021	Fin au 28/11/2025	Fin au 28/11/2025	N.C (cf. rapports spéciaux précédents)	Produit : 78 654 k€ Charge : Aucune	EMC, 1 adm.
5 Avenant de 2022 à la convention d'entraide PJG - NDG	NAC / NAR	11/04/2022	Fin au 01/01/2026	Fin au 01/01/2026	N.C (cf. rapports spéciaux précédents)	Produit : 1 783 k€ Charge : Aucune	EMC, 1 adm.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions	Co-contractant	Date de signature	Date d'effet	Durée	Modalités financières	Impact sur les comptes 2025	Personnes intéressées
1 Accord de participation au programme d'« incentive » d'ExxonMobil Corporation	EMC	N.C	Fin au 28/11/2025	Fin au 28/11/2025	N.C (cf. rapports spéciaux précédents)	Aucun	EMC
2 Entraide administrative	NAC	14/12/1998	N.C	N.C	N.C (cf. rapports spéciaux précédents)	Produit : 2 960 k€	EMC, Prdt

Assemblée Générale Ordinaire

Communication en application de l'article L.821-10 du code de commerce



En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la publication sur son site internet des informations sur les conventions réglementées contrairement aux dispositions de l'article L 22-10-13 du code de commerce, concernant les conventions visées aux points 14, 15 et 16 du rapport spécial présenté dans les pages précédentes.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport de certification des informations en matière de durabilité



Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux Comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le chapitre 3 « Etat de Durabilité » du rapport financier annuel (et au sein du rapport de gestion).

Notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une **assurance limitée** (nature, étendue et durée des travaux moindres que pour une assurance raisonnable), portant sur les éléments suivants :

- **la conformité aux normes d'information en matière de durabilité** du processus mis en œuvre par North Atlantic Energies SA pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue à l'article L.2312-17 du code du travail.
 - ❖ Conclusion : Sur la base des vérifications que nous avons opérées, **nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus** mis en œuvre par North Atlantic Energies avec les ESRS
- **la conformité des informations en matière de durabilité** incluses dans le chapitre 3 « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.
 - ❖ Conclusion: Sur la base des vérifications que nous avons opérées, **nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité** incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.
- **le respect des exigences de publication des informations** prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.
 - ❖ Conclusion: Sur la base des vérifications que nous avons opérées, **nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.**



PLACE AUX QUESTIONS



VOTE DES RÉSOLUTIONS



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels de North Atlantic Énergies de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

VOTE DES RÉSOLUTIONS



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Résultat de l'exercice 2025	180 502 247,53 €
Report à nouveau avant affectation	57 604 540,18 €
Soit un total de	238 106 787,71 €

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dotation aux autres réserves facultatives	180 499 141,38 €
Report à nouveau après affectation	57 607 646,33 €
Soit un total de	238 106 787,71 €

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividendes nets €/action
2022	12 854 578	2,00 €
2023	12 854 578	15,00 €
2024	12 854 578	53,00 €



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2025, de Monsieur Kaushik Amin aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Ducom. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Philippe Ducom, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2025, de Monsieur Simon Fenner aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Marie-Laure Halleman. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Madame Marie-Laure Halleman, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Sixième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Septième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Diu pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Huitième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Sylvie Jéhanno pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Neuvième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Frédérique Le Grevès pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉOLUTIONS

Dixième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Onzième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Véronique Morel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉOLUTIONS

Douzième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Kaushik Amin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Treizième résolution



L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon Fenner pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Seizième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 234 250 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2026 expirant en juin 2027.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président-Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.



VOTE DES RÉSOLUTIONS

Résolution A

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Benjamin Tolub en qualité d'administrateur supplémentaire de la Société, avec effet à compter de ce jour, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la Société.



VOTE DES RÉOLUTIONS

Résolution D

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, décide d'amender la troisième résolution figurant à l'ordre du jour, en substituant à un vote global un vote individuel et séparé sur chacune des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce le commissaire aux comptes étant invité à présenter, préalablement au vote de chaque convention, les caractéristiques essentielles et les conditions financières de la convention concernée conformément aux normes applicables.

Relations investisseurs

20, rue Paul Hérault
92000 Nanterre

Contacts@northatlantic.fr

Site internet : <https://northatlantic.fr/>

